

BUREAU DIRECTEUR FEDERAL
19 MARS 2010 – 16h30/20h00
20 MARS 2010 – 8h30/12h00
PARIS

Présents

Frank BIGNET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE (samedi matin), Françoise HUOT JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.

Absents excusés Jean-Michel BUNIET, Frank GASQUET



Philippe LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Directeur Fédéral (BDF).

1 Administration

1.1 Point licences

La F.F.TRI. recense au 18 mars 2010 29.028 licences contre 26.951 l'an passé au même moment.

La F.F.TRI. recense 630 clubs affiliés au 18 mars contre 614 à la clôture de la saison précédente.

Philippe LESCURE propose que le 30.000ème licencié soit invité sur l'épreuve de Paris ou La Baule et qu'une opération de communication soit mise en place. Les membres du BDF valident cette proposition à l'unanimité.

1.2 Licences par internet – V2

Un devis a été fourni tardivement par ISIMEDIA et le calendrier prévisionnel ne répond pas à nos objectifs. Un calendrier « optimisé » doit nous être proposé en milieu de semaine prochaine.

Le Président LESCURE n'est pas satisfait par ce retour et insiste sur le fait que la version 2 de la demande de licence par Internet doit être prête à temps et fonctionner de manière satisfaisante. Il rappelle que la F.F.TRI. a une obligation de résultat et encourage vivement les personnes en charge de ce dossier à faire le nécessaire pour faire avancer rapidement les travaux.

Patrick SOIN précise qu'il a la volonté de faire valider très rapidement un devis afin que le dispositif puisse être mis à disposition pour test le plus rapidement possible.

1.3 Certificat médical : saisie informatique et support licence

Considérant que le certificat médical déposé avec la demande de la licence est valable pour toute la saison sportive (hors production en cours d'année d'un certificat médical de contre-indication à la pratique du triathlon) ;

Considérant que la présence sur le support-licence de la date à laquelle le certificat médical a été établi pouvait être source de difficultés pour nos licenciés souhaitant accéder à des courses hors stade, notamment lorsque le certificat médical date de plus d'un an sans pour autant que la saison sportive de la F.F.TRI. ne soit arrivée à son terme ;

Considérant que le nom du médecin ayant établi le certificat médical déposé peut, en cas de besoin, être retrouvé par la ligue régionale qui conserve ce document ;

- **Il est proposé de supprimer du support licence les mentions NOM DU MEDECIN et DATE DU CERTIFICAT MEDICAL n'est donc conservée que la mention « compétition » ou « entraînement)**
- **Il est proposé de supprimer l'obligation de saisie du nom du médecin et de la date à laquelle le certificat médical a été établi (pour une demande par Internet et pour une saisie sur ISIATHLON)**

Ces deux propositions sont validées à l'unanimité par les membres du BDF.

1.4 Remplacement Audrey GANDELIN

Audrey GANDELIN sera en congé maternité à partir du mois de juin. Un remplacement sera mis en place de juin à octobre 2010 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

1.5 Organisation du BDF à Nancy

Le prochain BDF est prévu à Nancy, à l'occasion des championnats d'Europe de Duathlon. Le BDF aura lieu le vendredi 30 avril de 14h à 19h et le samedi 1^{er} mai, si nécessaire, de 8h à 11h.

1.6 Projet d'ordre du jour du Comité Directeur du 29 mai 2010

Le projet d'ordre du jour du CDF du 29 mai sera complété à l'occasion du BDF prévu à Nancy.

1.7 Séminaire des Présidents de Ligue à Toulouse

Ce séminaire est prévu les 19 et 20 novembre à l'hôtel Mercure de Toulouse.

Concernant l'ordre du jour, les thèmes suivants sont annoncés :

- procédure budgétaire fédérale
- les assurances fédérales
- l'évolution des droits de licences manifestation

Par ailleurs, il sera demandé aux Président(e)s de ligues de faire connaître les projets innovants qu'ils ont mis en place cette année, et deux ou trois de ces projets seront présentés lors de ce séminaire.

1.8 Validation du tableau des représentations fédérales

Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les ligues, retenu par d'autres obligations, ne pourra finalement pas se rendre à VALENCE (Espagne) le 29 mai prochain pour le Championnat du Monde Universitaire.

Les autres déplacements prévus lors du BDF du 17 février dernier sont confirmés.

Label	Lieu	Date	Représentant fédéral
Championnat d'Europe de Duathlon	NANCY / France	1 et 2 mai 2010	Philippe LESCURE
Championnat d'Europe de Triathlon et Congrès ETU	ATHLONE / Irlande	3 et 4 juillet 200	Denis JAEGER, Dominique FRIZZA, Bernard SAINT-JEAN
Championnat du Monde de Triathlon LD	IMMENSTADT / Allemagne	31 juillet 2010	Denis JAEGER
Championnat du Monde de Duathlon	EDIMBOURG / Grande-Bretagne	3 septembre 2010	Dominique FRIZZA
ITU World Championships	BUDAPEST / Hongrie	11 et 12 septembre 2010	Philippe LESCURE, Denis JAEGER, Patrick SOIN, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN

1.9 Proposition de suppression de la garantie facultative Individuelle Accident associée au pass journée

Les organisateurs ont l'obligation de souscrire des garanties d'assurance couvrant la Responsabilité Civile des « pratiquants du sport », qu'ils soient licenciés ou non, mais pour ce qui concerne la garantie Individuelle Accident deux cas de figure peuvent se présenter :

1) L'organisateur est une association sportive ou une fédération sportive : dans ce cas, l'article L.321-4 du Code du Sport s'applique, c'est à dire qu'il n'y a pas d'obligation de proposer une garantie Individuelle Accident, mais il y a une obligation d'informer les participants « *de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer* ».

2) L'organisateur n'est ni une association sportive ni une fédération sportive : dans ce cas il n'y a pas d'obligation de proposer une garantie Individuelle Accident et les textes ne prévoient pas explicitement d'obligation d'information des pratiquants en la matière.

Considérant qu'il n'y a aucune obligation légale à proposer aux non licenciés une garantie Individuelle Accident ;

Considérant que la suppression de cette garantie permettrait de simplifier le dispositif de gestion des pass journée (absence d'obligation de communiquer un résumé des conditions d'assurance, absence de gestion des refus de garantie Individuelle qui ne pouvait être que facultative) ;

Considérant que la suppression de cette garantie permettrait de simplifier le formulaire pass journée et d'en faciliter la distribution ;

- **Il est proposé de supprimer la garantie facultative Individuelle Accident associée au pass journée, et ce uniquement à partir du 1er novembre 2010**

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du BDF.

L'organisateur d'une manifestation sportive étant tenu à une **obligation générale de sécurité à l'égard des participants**, les mentions suivantes seront présentes sur le formulaire pass journée 2011 :

<p>ASSURANCE : Le soussigné est informé :</p> <ul style="list-style-type: none">•qu'il bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.TRI. auprès de•que le Pass journée ne comprend aucune garantie d'assurance de personne ;•qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer. <p>INFORMATIQUE ET LIBERTES : J'accepte de recevoir par courriel ou courrier postal des informations de la F.F.TRI. et/ou des offres commerciales préférentielles de la part des partenaires de la F.F.TRI. <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><u>SIGNATURE DU PARTICIPANT :</u></p>
--

1.10 Mise en concurrence assurances

Le contrat d'assurance arrive à échéance à la fin de la saison. La mise en concurrence qui nous permettra de choisir un assureur pour les quatre prochaines années dès que le cahier des charges élaboré avec le courtier MARSH sera mis à jour avec la décision de suppression de la garantie Individuelle Accident des pass journée.

Le cahier des charges sera transmis pour avis au Trésorier Général, au Secrétaire Général et à leurs adjoints.

MARSH pourra consulter tous les assureurs, sauf ALLIANZ qui a fait savoir en fin de saison dernière qu'il souhaitait pouvoir effectuer une proposition sans passer par un intermédiaire. La F.F.TRI. transmettra donc directement à ALLIANZ le cahier des charges et les documents annexes nécessaires pour établir une proposition de contrat.

Le Président LESCURE précise que le choix du nouvel assureur devra être validé par le CDF du 29 mai prochain.

1.11 Demande de remise de la pénalité financière pour mutation « hors période »

Depuis la dernière réunion de BDF, le 17 février, de nouvelles demandes de remise de la pénalité financière pour mutation « hors période » ont été enregistrées.

Compte tenu du dépôt tardif de ces demandes, les membres du BDF décident à l'unanimité de ne pas accorder de remise de pénalité. Un courrier en ce sens sera transmis et précisera par ailleurs que les messages adressés par les clubs et les ligues régionales au sujet de l'application de cette pénalité financière ont été entendus par l'Assemblée Générale Fédérale qui a décidé de supprimer la période de mutation à compter de la saison sportive à venir (novembre 2010).

2 Communication/Marketing

2.1 Résultats des Grandes Epreuves

Les résultats des Grandes Epreuves sont disponibles après l'épreuve directement sur le site Internet du chronométreur de l'épreuve.

2.2 Soirée Adidas

La F.F.TRI. a pour projet d'organiser en novembre prochain une « soirée des champions » dans le nouveau magasin Adidas sur les Champs Elysées.

Les objectifs de cet événement sont les suivants :

- Entretien des relations avec les partenaires dans un cadre moins formel
- Mettre en place des relations privilégiées avec les médias pour optimiser le réseau de communication
- Créer un esprit d'appartenance autour de l'Équipe de France dans la perspective olympique
- Réaliser une opération de communication

2.3 Site Internet et refonte du site Internet

Le site Internet fédéral doit être un outil interne et externe, utilisable par tous. Le site actuel ne répond pas à tous nos besoins et une refonte est programmée sous forme de portail avec renvoi vers plusieurs sous-sites : Pôle Adhésion, Pôle Information, Pôle Triathlon de Paris, Pôle Actualités, Pôle de Service.

Un chiffrage de l'opération et un calendrier seront présentés au BDF du 29 avril.

Frank BIGNET a soumis l'idée de créer un site Internet dédié au pôle de Montpellier pour faciliter la communication interne et externe de cette structure fédérale, d'autant plus qu'un cadre à proposer de l'animer. Le DTN se rapprochera de Frank GASQUET, absent excusé ce jour, pour évoquer ce sujet.

2.4 Nouveaux outils de communication

La F.F.TRI. a profité du changement de logo pour renouveler toutes ses affiches et toutes ses plaquettes de présentation : Equipe de France, Duathlon, Triathlon...



La F.F.TRI. a également mis en place de nouvelles banderoles et oriflammes, ainsi qu'une tente gonflable, une arche gonflable et un mur d'image.



Le Président LESCURE demande que des pin's avec le nouveau logo puisse être fabriqués. Des devis seront demandés.

2.5 Championnat de France LD de Triathlon – Dijon – Diffusion TV

L'organisateur du Championnat de France de Triathlon Longue Distance fait savoir que l'exclusivité de diffusion TV accordée à SPORT+ ne permettra pas à France 3 Bourgogne de diffuser l'intégralité de l'événement.

Le Président LESCURE précise que France 3 « national » n'a pas souhaité, contrairement à SPORT+, s'engager contractuellement pour la diffusion de nos grands prix et championnats de France, il ne sera donc pas question de remettre en cause le contrat avec SPORT+.

3 Finances

3.1 Suivi budgétaire

Denis JAEGER attire l'attention des membres du BDF sur le fait que les réunions de Comité Directeur Fédéral (CDF) coûtent cher, davantage que par le passé. Le Président LESCURE précise que les réunions de CDF se tiennent dans de meilleures conditions, tant sur le plan technique (projection, micro) que sur le plan logistique en privilégiant l'accessibilité et l'unicité de lieu (restauration, hébergement, lieu de réunion), ce qui permet au CDF de travailler sereinement et efficacement. Par ailleurs, il est précisé que les CDF initialement prévus sur un jour et demi se tiendront dorénavant sur un jour uniquement, ce qui permettra d'économiser une nuitée.

Le suivi budgétaire présenté n'appelle à ce jour pas d'autre remarque.

3.2 Créances

Bernard SAINT-JEAN présente le tableau de suivi des créances. Le Président LESCURE demande l'envoi de courrier recommandé avec accusé de réception pour réclamer le paiement des sommes dues si le paiement n'est pas effectué après une simple relance téléphonique.

3.3 Revalorisation salariales

Une première réunion sur le sujet a eu lieu entre les directeurs, le Secrétaire Général et le Trésorier Général. Denis JAEGER propose aux membres du BDF un tableau des revalorisations salariales applicables à partir du mois de mai 2010. Le tableau des revalorisations salariales est adopté à l'unanimité par les membres du BDF.

3.4 Droits d'agréments additionnels et AG téléphonée

L'Assemblée Générale Fédérale du 6 février 2010 a adopté le principe d'application d'un droit d'agrément additionnel pour les épreuves à droits d'inscription élevés et a demandé à adopter les modalités de calcul de ce droit additionnel au cours d'une Assemblée Générale téléphonée.

Le Président LESCURE a nommé un groupe de travail pour effectuer une proposition en ce sens et mesure la difficulté à proposer un dispositif pertinent. Le Président LESCURE considère qu'une Assemblée Générale Téléphonée ne permet pas un débat vraiment constructif sur un tel sujet. Il préconise de proposer à l'AG téléphonée du samedi 10 avril 2010 de reporter l'étude dans un nouveau calendrier. Cette refonte des droits d'organisation serait à l'étude courant 2010 puis débattue lors du Séminaire des Président(e)s de Ligues à Toulouse, puis présentée au CD de janvier et à l'AG début 2011.

Ce projet porterait sur une refonte globale des droits de licence manifestation. Cette proposition devra être validée par l'AG téléphonée.

Cette proposition est adoptée par les membres du BDF à l'unanimité.

L'Assemblée Générale téléphonée sera maintenue et cette proposition sera effectuée à ce moment-là. Elle aura lieu le samedi 10 avril à 10h et l'ordre du jour est défini comme suit : « proposition de droits d'agréments additionnels ».

4 Vie Sportive

4.1 Triathlon de Paris

L'organigramme est fixé de manière définitive et sera transmis aux membres du BDF. Deux nouveaux secteurs ont été créés : « gestion des bénévoles » et « développement durable ».

La ville de Paris a redonné son accord en termes de subvention. Philippe LESCURE précise qu'il sollicitera auprès de Monsieur Jean VUILLERMOZ, maire adjoint chargé des sports, une subvention exceptionnelle pour

2010 et précise également qu'un rendez-vous avec le Président de la région Ile de France est également prévu.

En ce qui concerne les finances, les devis pour toutes les prestations sont en train d'être réceptionnés. L'ensemble des coûts pourra être soumis au trésorier prochainement.

668 participants sont actuellement inscrits, soit plus de 400 inscriptions de plus par rapport à l'an passé après semaines d'ouverture de l'inscription en ligne.

L'ouverture du site Internet aura lieu à la fin du mois de mars. Un profil Facebook est ouvert et est alimenté régulièrement.

Au niveau du marketing, des points sont régulièrement réalisés avec Sportys.

Des communiqués de presse ont été envoyés. Le plan de communication a été validé par Blanco Negro et Sportys. La conférence de presse aura lieu le 6 mai, à 10h. L'accord de l'an passé est renouvelé avec Triathlète Magazine.

Le maire adjoint chargé des sports, Monsieur Jean VUILLERMOZ, a souligné le fait que plus une seule course cycliste n'avait été autorisée dans Paris intra-muros depuis plusieurs années et demande à la F.F.TRI. de parfaitement sécuriser le circuit cycliste.

Sur le plan technique des réunions ont lieu tous les mois chez Sportys.

Denis JAEGER regrette de ne pas entendre davantage parler du triathlon de Paris 2010 et de devoir attendre la fin du mois de mars pour avoir accès au site Internet complet de cette épreuve. Le Président LESCURE demande que le calendrier de mise en place de la communication soit accéléré.

4.2 Convention F.F.TRI. / Audencia La Baule

Le projet de convention F.F.TRI. / Audencia la Baule a été adressé par email aux membres du BDF pour avis.

Les membres du BDF demandent de préciser une partie de l'article 6 « communication et sponsoring », aucune compensation financière ne pouvant être négociée pour une quelconque exclusivité sectorielle prévue avant la date limite indiquée dans les cahiers des charges du Grand Prix LDE.

Par ailleurs, il est demandé qu'Audencia La Baule s'engage à respecter les cahiers généraux techniques et financiers édictés par la F.F.TRI..

Le Président LESCURE précise que cette convention fixe une orientation et marque la volonté des deux parties à travailler ensemble. Philippe LESCURE propose de la signer dès lors que les amendements demandés par le BDF auront été intégrés.

4.3 Rôle et mission des CTN sur les grandes épreuves fédérales

Le DTN, Frank BIGNET, présente dans un souci de transparence le rôle et les missions des CTN en déplacement sur les grandes épreuves fédérales :

- 1°) Mission de coopération avec le secteur recherche (mesures, chronométrages, etc.)
- 2°) Mission de représentation
- 3°) Mission liée à l'organisation même du Triathlon de Paris. Pour 2010, les cadres de la DTN devraient être prioritairement en charge du secteur natation.

Les membres du BDF valident le document présenté.

4.4 Conventions F.F.TRI. / fédérations affinitaires

Frank BIGNET fait savoir que les conventions signés en 2005 et 2006 avec la Fédération Sportive de la Police Française, la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense, la Fédération Française du Sport d'Entreprise, et la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France, ne sont plus du tout à jour et

précise que la question de leur validité à ce jour se pose dans la mesure où ces conventions sont calées sur les dates de l'olympiade précédente et que des avenants auraient dû être signés chaque année.

Il sera proposé au prochain BDF une analyse de l'intérêt de chacune de ces conventions et de l'intérêt à les remettre en place.

4.5 Développement durable

Ce thème a été abordé lors de la journée de formation du personnel fédéral et de la DTN le 11 mars dernier afin que chacun puisse en comprendre les principes et les intégrer autant que faire se peut dans son travail au quotidien.

Le groupe de travail « développement durable » propose d'inscrire nos orientations en convergence avec l'architecture d'écriture de l'agenda 21 du CNOSF afin de faciliter la communication et la lisibilité de notre démarche. L'objectif est de pouvoir exprimer nos spécificités et nos valeurs autour de six engagements :

1. Autour de l'eau : « **RÉINVESTIR LE MILIEU NATUREL, NOTRE TERRAIN DE PRATIQUE** », c'est-à-dire être identifié comme un acteur légitime de l'eau
2. Autour de la promotion et du développement de la santé : « **NOUS SOMMES DES FABRICANTS DE SANTÉ** », c'est-à-dire être identifié comme un contributeur légitime de santé
3. Autour de l'accessibilité pour tous à pouvoir pratiquer le triathlon: « **UN SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE** », c'est-à-dire être identifié comme étant un acteur du mouvement sportif combattant l'exclusion sociale
4. Autour du triathlon et de l'économie : « **UNE PRATIQUE SPORTIVE PÉRENNE** », c'est-à-dire faire la démonstration de notre capacité à intégrer la dimension économique (locale, régionale, nationale) dans la gestion de nos organisations et plus largement du développement de notre pratique aux fins de pérenniser nos structures et nos événements
5. Autour de la contribution de la F.F.TRI. au développement durable : « **LE TRIATHLON UN SPORT RESPONSABLE ET ENGAGÉ** », c'est-à-dire être identifié comme étant une instance sportive responsable et engagée dans la prise en compte des valeurs du développement durable au sein de notre société. C'est prendre en compte les économies d'énergie, le bilan carbone, l'environnement, (...)
6. Autour de la construction d'une organisation performante du développement durable, « **LE DD UNE NOUVELLE GOUVERNANCE** », c'est-à-dire être identifié comme une instance de référence dans le portage et la gestion des valeurs du DD s'appliquant au Triathlon par et pour les triathlètes

Les membres du BDF valident le principe des six engagements présentés et pourront proposer des modifications de texte par email, notamment pour ce qui concerne l'engagement n°1 où le mot « réinvestir » n'était pas partagé par tous.

4.6 Championnat du Monde sprint par équipe 2010 à Lausanne

L'ITU a récemment annoncé la création d'un championnat du Monde Elite Sprint. Il sera organisé le 21 Août 2010 à Lausanne. Un championnat par équipe est organisé le 22/08/2010.

Selon Denis JAEGER, il serait bon d'y être présent. Le DTN, Frank BIGNET, précise que la perspective est intéressante mais qu'à ce jour la participation à cette épreuve parachutée par l'ITU en cours de saison ne permet pas de gagner de points au classement olympique, il rappelle que l'objectif de la F.F.TRI. reste les JO de Londres. Cette question doit être éclaircie par l'ITU. En fonction des critères ITU, le DTN déterminera le niveau de participation de la F.F.TRI..

Philippe LESCURE souscrit à l'avis de Frank BIGNET et propose que la F.F.TRI. postule pour accueillir ses championnats, en 2011, à Paris. Les modalités de candidature ne sont pas encore disponibles.

4.7 Protocole d'accord Iron Tour / Iron Kid 2010/2011

Une rencontre a eu lieu le 10 mars dernier entre Sportys, le comité de pilotage F.F.TRI. ainsi que les Présidents de Ligues Régionales concernés par la tenue d'une ou plusieurs étapes du Iron Kid sur le territoire de leur ressort. L'objectif de cette réunion était d'identifier les problèmes rencontrés dans le déploiement du circuit et la façon de les résoudre.

Pour 2010, les dossiers de demande d'agrément seront centralisés et traités au siège fédéral qui redescendra un avis technique vers les ligues régionales concernées. Jean-Michel BUNIET, en sa qualité de Vice-Président chargé du développement et Président de la Commission Nationale de la Réglementation assurera avec la Direction Technique Nationale et en liaison avec la SAS IRON TOUR le suivi de ces dossiers.

Le cas particulier de la Ligue de Lorraine est évoqué, deux étapes de l'Iron Kid sont prévues, l'une à Thionville qui a obtenu l'agrément de la part de la Ligue, l'autre à Nancy pour laquelle la Ligue a refusé l'agrément car les démarches entreprises par la SAS IRON TOUR auprès de la mairie étaient maladroites et auraient pu mettre la Ligue en grande difficulté. Cédric GOSSE demande à Philippe LESCURE de prendre contact avec Jean-Claude ZIENKIEWICZ, Président de la Ligue de Lorraine, afin de faire un point précis sur la situation de l'étape de Nancy.

Pour 2011, une évolution de la relation est à l'étude. Un projet sera construit dans les prochaines semaines.

4.8 Médecin des équipes de France

Compte tenu de sa prise de fonction au sein d'une autre fédération Le docteur Jean-Louis BOUCHARD a fait savoir qu'il souhaitait démissionner du poste de médecin des équipes de France. La F.F.TRI. est dans l'attente du courrier officiel de démission par lettre recommandée avec accusé de réception.

4.9 Lettre du club de Vesoul – D1

Le Président du club de Vesoul, Monsieur Gérard TYRODE, a adressé un courrier au Président LESCURE détaillant les raisons pour lesquelles deux de ses licenciés, qu'il souhaitait intégrer à sa liste d'athlètes pouvant participer à la D1 de Triathlon, sont licenciés après le 31 janvier 2010.

Ces athlètes ne remplissant pas les critères de participation à la D1, la Commission Nationale Sportive (CNS), compétente pour valider les athlètes pouvant entrer dans la composition de l'équipe de club sur les étapes du grand prix de D1, a décidé de leur refuser l'accès à la D1 et a notifié sa décision au Président du club de Vesoul en lui indiquant les voies de recours.

Le courrier Monsieur Gérard TYRODE et celui de la CNS s'étant croisés, Guillaume FRITSCH a rappelé à Monsieur Gérard TYRODE qu'il pouvait faire appel de la décision de la CNS auprès du BDF par lettre recommandée avec accusé de réception. Monsieur Gérard TYRODE n'a pas manifesté le souhait de faire appel de la décision de la CNS.

4.10 Questions en suspens à l'issue de la formation proposée aux clubs de D1 et réponses de l'ACOSS (caisse nationale des URSSAF)

A l'issue de la formation proposée aux Présidents de clubs de D1 de Triathlon en décembre dernier, deux questions étaient restées en suspens, questions que nous devons transmettre à l'ACOSS :

- 1°) une question relative à la rémunération des étrangers non résidant en France
- 2°) une question relative à la qualification des remboursements de frais d'un athlète participant à une épreuve

L'ACOSS nous a récemment transmis ses réponses et précise qu'elles n'engagent nullement les URSSAF et qu'elles ne peuvent leur être opposable.

Le Président LESCURE demande l'envoi de ces informations aux clubs de D1/D2 Triathlon et Duathlon avec une lettre d'accompagnement à la signature de Dominique FRIZZA, Vice Président en charge de la Vie Sportive. Une copie sera adressée aux Président(e)s des Ligues Régionales.

5 Questions et informations diverses

5.1 Composition des commissions et absentéisme :

Dominique FRIZZA expose le problème rencontré au sein de la commission qu'il préside (CNS), à savoir un taux d'absentéisme élevé de quelques membres. Il fait également part de sa volonté d'y intégrer de nouveaux membres.

Les règles communes de fonctionnement des commissions prévoient que « *La composition de chaque commission est proposée par le Président de la commission considérée pour approbation au Président de la F.F.TRI..* ». Il appartient donc à Dominique FRIZZA de soumettre au Président LESCURE le nom des personnes qu'il souhaite intégrer à la CNS.

Ces mêmes règles prévoient également qu'il « *peut être mis fin au mandat de chaque membre de la commission par le Président de commission, après avis consultatif de la Commission et du Président de la F.F.TRI..* ». Dans le cas présent, le Président LESCURE suggère l'envoi d'un courrier ciblé à l'attention du ou des personnes systématiquement ou régulièrement absentes afin de leur permettre de nous faire connaître leur souhait de s'investir ou de se retirer de cette commission.

5.2 Ligue de Bretagne – Pass Journée 2009 :

Conformément à la décision du CDF du 7 février dernier, un courrier demandant les raisons justifiant l'absence de déclaration de pass journée 2009 avait été adressé à Madame Andrée VIDIL, Présidente de la Ligue de Bretagne.

Madame Andrée VIDIL a répondu qu'en 2009, les moyens techniques et humains de la ligue de Bretagne n'étaient pas suffisants pour assumer pleinement certaines tâches, dont le suivi des pass journées. Madame Andrée VIDIL précise que le Bureau Directeur de la Ligue n'a jamais refusé de payer à la F.F.TRI. la part qui lui est due au titre de la vente des pass journée et propose un règlement équivalent à la facture de l'année précédente.

Les membres du BDF acceptent à l'unanimité la proposition formulée par Madame Andrée VIDIL.

A l'avenir et afin d'encourager toutes les ligues régionales à effectuer les remontées d'information, le Président LESCURE propose que soit mise en place une règle dissuasive prévoyant, en cas d'absence de déclaration de pass journée, une facturation basée sur le règlement de l'année précédente mais avec application d'une importante majoration.

Les membres du BDF valident ce principe à l'unanimité

5.3 Représentation

Bernard SAINT-JEAN participera à la réunion relative aux jeux en ligne prévue le 24 mars au CNOSF.

Dominique FRIZZA, Frank BIGNET et Guillaume FRITSCH participeront à la réunion relative aux assurances le 21 avril au CNOSF.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général